

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 30 Boulevard Joseph II

L-1840 – Luxembourg

RCS Luxembourg B 200337

Comptes annuels

Exercice 2015

Bilan au 31 décembre 2015

Actif

En Euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2 - 3.1		
Concession, brevets et droits similaires		943 665	1 240 923
Fonds commercial		1 392 584	1 392 584
Autres immobilisations incorporelles		421 859	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 758 108	2 633 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2 - 3.3	753 666	669 318
TOTAL immobilisations corporelles :		753 666	669 318
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2.3 - 3.3		
Participations dans des entreprises liées		61 556 928	49 071 429
Créances rattachées à des participations		9 295 298	13 542 381
Prêts		79 988	84 780
Actions propres ou parts propres		6 993 233	-
Autres immobilisations financières		317 176	284 555
TOTAL immobilisations financières :		78 242 623	62 983 145
ACTIF IMMOBILISÉ		81 754 398	66 285 970
CRÉANCES	3.4		
Avances, acomptes versés sur commandes			20 000
Créances résultant de ventes et prestations de services <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		11 991 653	7 566 928
		11 991 653	7 566 928
Créances sur les entreprises liées <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 620 997	10 085 707
		6 620 997	10 085 707
Autres créances <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 117 385	3 239 813
		4 117 385	3 239 813
TOTAL créances :		22 730 034	20 912 448
VALEURS MOBILIERES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
Actions propres ou parts propres		0	687 523
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5	2 974 477	17 329 952
AVOIRS EN BANQUES, CHEQUES ET EN CAISSE	3.5	572 507	812 160
ACTIF CIRCULANT		26 277 018	39 742 083
Comptes de régularisation	3.6	353 110	704 444
TOTAL ACTIF		108 384 526	106 732 497

Passif

en €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	3.7 - 5.4		
Capital souscrit		3 330 923	3 330 923
Primes d'émission et primes assimilées		95 952 942	102 220 118
Réserves			
Réserve légale		96 541	96 541
Réserve pour actions propres ou parts propres		6 993 233	
Autres réserves		0	0
Résultats reportés		-19 813 275	-16 117 304
Résultat de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		87 852 824	85 834 306
Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
Autres provisions	2.4 - 3.8	982 043	809 227
TOTAL DES PROVISIONS	13	982 043	809 227
DETTES NON SUBORDONNEES	3.4		
Dettes envers des établissements de crédit		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à un an</i>		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		0	
Dettes envers des entreprises liées		6 105 129	5 539 988
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 105 129	5 539 988
Dettes sur achats et prestations de services		4 199 267	5 215 657
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 199 267	5 215 657
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 677 520	5 652 290
<i>Dettes fiscales</i>		2 206 682	2 492 556
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		3 470 838	3 159 734
Autres dettes		1 912 895	1 898 264
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		1 912 895	1 898 264
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES		17 905 050	18 313 240
Produits différés	3.6	1 644 609	1 775 724
TOTAL PASSIF		108 384 526	106 732 497

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015

En €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires nets	4.1	29 494 415	26 568 866
Production immobilisée		532 341	189 043
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		72 732	1 091 241
Autres produits d'exploitation	4.1	7 484 394	5 628 450
Produits des immobilisations financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		3 410 354	1 430 426
Autres intérêts et autres produits financiers	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		53 554	9 510
<i>Autres intérêts et produits financiers</i>		1 619 475	530 132
Produits exceptionnels	4.3	1 000	1 944
TOTAL PRODUITS		42 668 265	35 449 610
Autres Charges externes		17 692 645	15 351 956
Autres impôts et taxes		968 298	984 787
Frais de personnel	5.2	20 576 966	19 427 374
<i>Salaires et traitements</i>		13 943 152	13 430 343
<i>Charges sociales</i>		6 633 814	5 997 031
Corrections de valeur		1 291 727	1 778 367
<i>Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3.1 - 3.2	876 240	629 367
<i>Sur éléments de l'actif circulant</i>		415 487	1 149 000
Autres charges d'exploitation	3.8	234 641	1 054 209
Intérêts et charges financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		69 306	116 341
<i>Autres intérêts et charges financières</i>		782 851	617 298
Charges exceptionnelles	4.3	3 413	2 172
Impôts sur le résultat	4.4	-244 042	-186 923
Profit de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL CHARGES		42 668 265	35 449 610

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2015

Note 1 - Généralités

Valtech S.E. (« Valtech » ou la « Société ») est la société mère du Groupe Valtech, elle détient directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe à travers le monde.

Valtech est la 1^{ère} agence européenne indépendante de marketing digital et technologique créée en 1993. Le groupe est présent dans 12 pays et compte environ 1500 collaborateurs.

Valtech S.E. est juridiquement et commercialement enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg.

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0011505163 – LTE. Le siège social est situé au 30 Boulevard Joseph II, L-1840 Grand-Duché au Luxembourg et la société est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 200337.

La société dispose d'une succursale française située à Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce France sous le numéro RCS B 389 665 167. Agence marketing digital et technologique sur le marché français, son but est également la gestion et l'administration des filiales françaises.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'une durée de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base d'une continuité d'exploitation en date du 16 mars 2016.

Note 2 – Principales conventions comptables

2.1. BASE DE PREPARATION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoise. Compte tenu du transfert de siège social au Luxembourg au 1^{er} Octobre 2015, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 étaient établis conformément aux exigences légales et réglementaires françaises, lieu de l'ancien siège social de la Société.

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans la préparation de ces états financiers statutaires sont énoncées ci-dessous. Il n'existe pas de différences significatives de méthodes comptables entre la France et le Luxembourg, mis à part un impact de présentation du bilan et compte de résultat.

La Société effectue des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements comptables sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs considérées comme raisonnables au vu des circonstances.

Les montants dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition historique.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire pour amortir leur coût sur leur valeur résiduelle et sur leur durée d'utilité estimée dans les conditions suivantes :

Postes d'immobilisations	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	linéaire	2 à 5 ans
Matériel et outillages	linéaire	3 à 5 ans
Agencements	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 5 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions propres de Valtech S.E auparavant comptabilisées en valeurs mobilières de placement du fait de leur destination à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, ont été reclassés en autres titres immobilisés compte tenu du but de la société de les annuler.

Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

2.4 PROVISIONS

Provisions pour pensions et obligations similaires

La Société comptabilise cette provision pour l'ensemble du groupe dans ses comptes consolidés et fait mention de ses engagements de retraite dans ses engagements hors bilan ci-après.

Provisions pour perte à terminaison

Les missions ainsi réalisées sont vendues selon une formule dite de « régie », le chiffre d'affaires est alors comptabilisé en fonction du temps passé chez nos clients. Certaines missions, le plus souvent à la demande de certains clients, sont vendues forfaitairement. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à mesure de l'avancement des travaux, qui est estimé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés ; lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera

supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

Autres provisions pour risques et charges

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

2.5 CREANCES ET DETTES

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

Dettes sur achats et prestations de services

Les dettes sur achats et prestations de services sont évaluées à leur valeur nominale.

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

2.6 AVOIRS EN BANQUE ET AUTRES VALEURS MOBILIERES

Les avoirs en banque sont évalués à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement d'OPCVM. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition.

2.7 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

2.8 IMPOTS

Depuis le 1^{er} octobre 2015, date du transfert du siège social de la Société au Luxembourg et de la création de la succursale française, la société luxembourgeoise Valtech S.E. est soumise à l'impôt sur les sociétés au Luxembourg pour ses activités luxembourgeoises et à l'impôt sur les sociétés en France pour sa succursale.

La succursale Valtech S.E. a maintenu son régime d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues

directement ou indirectement à plus de 95 % tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts.

Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et la succursale en tant que tête du Groupe fiscal tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par la Succursale est composé des éléments suivants :

- impôts versés à la Succursale par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.
- le crédit d'impôt recherche, en application de l'information de l'ANC du 11 janvier 2011.
- la retenue à la source sur revenus réalisés avec l'Inde.

2.9 CONSOLIDATION

Valtech S.E. en tant que société mère du groupe VALTECH établit des comptes consolidés qui sont publiés conformément aux principes et règles IFRS.

Note 3 – Informations relatives au bilan

3.1 VALEURS BRUTES ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des fonds commerciaux (y compris le mali de fusion Valtech Agency) et des logiciels et se présentent de la manière suivante :

en milliers d'Euros	Concessions, brevets, licences, marques et droits similaires	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute au 01/01/2015	2 151	10 434	0	12 584
Entrées de l'exercice	295	0	422	717
Sorties de l'exercice	851			851
Valeur brute au 31/12/2015	1 595	10 434	422	12 450
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	910	9 041	0	9 951
Dotations de l'exercice	592	0	0	592
Reprises de l'exercice	851	0		851
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	651	9 041	0	9 692
Valeur nette au 31/12/2015	944	1 393	422	2 758
Valeur nette au 31/12/2014	1 241	1 393	0	2 634

La société réalise annuellement des tests de valeur de ses fonds de commerce. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le fonds commercial ALTERNANCES est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 6.116 milliers d'euros.

Le fonds commercial OBJECT SPACE est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 2.924 milliers d'euros.

Le mali de fusion Valtech Agency a été inscrit en actif incorporel en tant que mali technique.

3.2 VALEURS BRUTES ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements au cours de l'exercice sont fournis par le tableau suivant :

en milliers d'Euros	Installations générales, agencements et divers	Matériel de bureau, informatique et mobilier	Autres immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au 01/01/2015	969	1 432	0	2 401
Entrées de l'exercice	76	295	0	371
Sorties de l'exercice	167	52		219
Valeur brute au 31/12/2015	878	1 675	0	2 553
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	525	1 207	0	1 732
Dotations de l'exercice	98	186	0	284
Reprises de l'exercice	164	52		216
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	459	1 341	0	1 800
Valeur nette au 31/12/2015	419	335	0	754
Valeur nette au 31/12/2014	444	225	0	669

3.3 VALEURS BRUTES ET DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2015, les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

en milliers d'Euros	Titres de participations	Créances rattachées à des titres de participations	Actions Propres	Autres immobilisations financières	Total
Valeur brute au 01/01/2015	100 496	13 542	0	378	114 416
Entrées de l'exercice	12 485	4 135	6 993	58	23 671
Sorties de l'exercice	0	8 382	0	5	8 387
Valeur brute au 31/12/2015	112 981	9 295	6 993	431	129 701
Corrections de valeur cumulées au 01/01/2015	51 424	0	0	9	51 433
Dotations de l'exercice	0	0	0	25	25
Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant cumulé des corrections de valeur au 31/12/2015	51 424	0	0	34	51 458
Valeur nette au 31/12/2015	61 557	9 295	6 993	397	78 243
Valeur nette au 31/12/2014	49 071	13 542	0	369	62 983

Titres de participations :

a/ Une augmentation de capital a été réalisée dans la filiale Valtech Solutions (USA) sous forme de compensation avec les créances rattachées. Cette augmentation s'est faite pour un montant total de 8 382 K€.

b/ La Société a fait l'acquisition de l'agence digitale canadienne W.ILLI.AM/ afin d'accélérer l'implantation du groupe en Amérique du Nord et renforcer le pôle d'expertise sur l'Internet des Objets. Le coût d'acquisition a été de 4 104 K€.

Dépréciations :

Au 31 décembre 2015, des tests de valeurs ont été effectués et aucune dépréciation complémentaire n'est à comptabiliser.

Actions propres :

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 929.721 actions propres pour une valeur de 6993 K€. La Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres en 2015 et détenait 148 493 actions propres classées en valeurs mobilières au 31/12/2014.

Tableau des filiales et participations :

(en milliers d'euros)	Siège social	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% de détention	Chiffre d'affaires 31/12/2015	Résultat 31/12/2015	Capitaux propres	Dividendes perçus
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>								
Valtech AG	AM Wehrhahn - Dusseldorf - Allemagne	20 762	4 609	100%	0	1 829	5 657	
Valtech Holdings Australia	Aurora Place, level 19,88 Philip Street - NSW 2000 Sydney - AUSTRALIE	0	0	100%	0	549	489	
Valtech A/S	Kanonbaadsvej 10 - Copenhagen - DANEMARK	41 693	10 909	100%	14 252	1214	6 122	
Valtech Solutions	19111 North Dallas Parkway, Dallas TX 75287, Etats-Unis	21 069	21 069	100%	30 494	1 946	9 115	
Valtech Training	103, Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	400	0	100%	4 172	138	-1521	
Valtech Technology Consulting	103, Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	37	37	100%	0	0	37	
Valtech Ltd	120 Aldersgate Street - EC1A 4JQ Londres - Royaume-Uni	175	175	100%	35 168	2 637	6 820	
Valtech System Private Ltd.	30Q, 1ST Main III Phase JP Nagar Ind Suburb - 560078 Bangalore - INDE	7 103	3 016	100%	11 443	1089	4 516	
Valtech AB (kiara)	Franzengatan - SE-112 51 Stockholm - SUEDE	17 490	17 490	100%	31 907	2 203	7 577	3 209
Valtech Digital Switzerland	11 Rue d'Italie - 1204 Genève - SUISSE	83	83	100%	744	-468	-422	
Valtech Digital Singapore	25, North Bridge Road # 08-01 EFG Bank Building - 179104 Singapour	60	60	100%	189	-617	-769	
Valtech Digital Spain	Calle Almirante 5 28004, Madrid, Espagne	5	5	100%	0	0	5	
Valtech Hong Kong	Unit 01 21F Tower One Lippo Center - Queensway - HONG KONG	0	0	100%	0	0	0	
Valtech Canada	400, Bvd de Maisonnette O. - Montréal(QC) H3A 1L4 - CANADA	4104	4104	100%	3523	214	2452	

Créances rattachées à des participations :

en milliers d'Euros	2015	2014
Valtech Suisse	525	27
Valtech Solutions (USA)	6 363	12 448
Valtech Digital Australia	879	135
Valtech Holding Australia	809	712
Valtech Singapore	709	221
Valtech Hong Kong	11	0
	0	0
Total	9 295	13 542

Les créances sur les entreprises liées correspondent principalement à des avances de trésorerie pour les filiales permettant de financer le développement ou les acquisitions de nouvelles filiales.

3.4. CREANCES ET DETTES

Au 31 décembre 2015 :

- Les créances résultant de ventes et prestations de services s'élèvent à 11 992 K€ dont une dépréciation pour clients douteux d'un montant de 169 K€.
- Les créances sur les entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an s'élèvent à 6 621 K€ dont 47 K€ d'écart de conversion actif sur entreprises liées et 1 521 K€ de provisions pour créances douteuses.
- Les autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an s'élèvent à 4 117 K€ dont le détail est ci-après :

en milliers d'Euros	2015
Fournisseurs débiteurs	33
Créances sociales	104
Créances fiscales	2 993
Débiteurs divers	101
Produits à recevoir	366
Créance sur factor (1)	520
Total des autres créances	4 117

(1)

Le contrat, conclu en 2012, de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros est toujours actif en 2015. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées

ne figurent pas au bilan.

L'encours cédé au 31 décembre 2015 est 2.630 milliers d'euros pour un montant réellement perçu en trésorerie de 2.231 milliers d'euros, la différence constituant la réserve de garantie et les créances cédées non encore encaissées auprès de la société de factoring. Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 79 milliers d'euros sur le résultat 2015.

- Les dettes sur achats et prestations de services s'élèvent à 4 199 K€
- Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 6 105 K€ et sont constituées des dettes suivantes :

en milliers d'Euros	2015
Prêt Valtech Danemark	1 121
Prêt Valtech Gmbh	824
Prêt Valtech AB	3 266
C/C Valtech Consulting	35
Ecart de conversion passif	859
Total des dettes envers entreprises liées	6 105

- Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale s'élèvent à 5 677 K€
- Les autres dettes s'élèvent à 1 913 K€ et se décomposent comme suit :

en milliers d'Euros	2015
Clients créditeurs	7
Avoirs à établir	1 893
Charges à payer	13
Total des autres dettes non subordonnées	1 913

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont constitués par l'ensemble des facilités, des crédits à court, moyen et long terme octroyés par les établissements financiers à la société.

3.5. DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

en milliers d'Euros	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	2 974	18 017
Avoirs en banque	573	811
	0	0
Total des avoirs en banque	3 547	18 828

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières, d'un montant de 2 974 milliers d'euros, étaient uniquement constituées d'OPCVM. Les actions propres figurant en valeurs mobilières au 31 décembre 2014 pour 687 milliers d'euros ont été reclassées en autres immobilisations financières comme précisé dans le paragraphe 2.3.

3.6. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

3.6.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 353 milliers d'euros.

3.6.2 PRODUITS DIFFERES

Les produits différés, exclusivement composés de produits d'exploitation, sont liés à des prestations de services facturées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 1 645 milliers d'euros.

3.7. CAPITAUX PROPRES

3.7.1 HISTORIQUE DU CAPITAL

DATE	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIME D'EMISSION
31-déc.-13	21 224 192	2 570	76 198
Augmentation de capital	6 279 070	760	26 240
31-déc-14	27 503 262	3 330	102 220
Versements plan BSAR			726
31-déc-15	27 503 262	3 330	102 946

3.7.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice a été la suivante :

en milliers d'Euros	Capital Souscrit	Primes d'émission et primes assimilées	Réserve légale	Réserve pour actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Au 31/12/2014	3 331	102 220	97		0	-16 117	-3 696	85 834
Affectation du résultat							3 696	3 696
- Dividendes	0	0	0					0
- Réserve impôt fortune								0
- Report à nouveau	0	0	0			-3 696		-3 696
- Augmentation de capital								0
- Réserve pour actions propres		-6 993		6 993				0
- BSAR		726						726
Résultat 2015							1 292	1 292
Au 31/12/2015	3 331	95 953	97	6 993	0	-19 813	1 292	87 853

Les capitaux propres ont augmentés de 2.019 K€ site au résultat de l'exercice ainsi qu'aux versements liés au BSAR par les salariés et les dirigeants pour un montant total de 732 KE diminué du remboursement concernant les salariés partis pour 6 K€.

Le résultat de l'exercice 2014 (-3696 K€) a été affecté au compte de résultat reportés.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres. Ajouté aux 148 493 actions propres détenues au 31/12/2014, la Société détient, au 31 décembre 2015, 929.721 actions propres.

Conformément à la loi, un montant égal à cette valeur aurait dû être déduit des «Autres réserves » pour être ajouté à la réserve indisponible. Les « autres réserves » n'étant pas suffisantes, la réserve pour actions propres a été prélevée des comptes de primes d'émission.

Le pair comptable des actions propres est de 6 993 K€. Il représente 3,38% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

3.8. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour VALTECH S.E. Elles comprennent notamment les provisions suivantes :

en milliers d'Euros	Au 31/12/2014	Dotations	Reprise	Au 31/12/2015
Perte de change	50	47	50	47
Perte sur projet	0	0	0	0
Litiges	759	234	58	935
Pensions	0	0	0	0
Total Provisions	809	281	108	982

Dans le cours normal de son activité, VALTECH S.E. peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les provisions de l'exercice concernent principalement les litiges au sein de la Succursale avec d'anciens employés et avec l'administration fiscale

Note 4 – Informations relatives au compte de résultat

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires net 2015 concerne uniquement la succursale française et peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires conseil	26 371	24 510
Prestations auprès des autres sociétés du groupe	3 123	2 058
Autres chiffres d'affaires	0	0
Chiffre d'affaires total	29 494	26 568

Le montant du chiffre d'affaire réalisé à l'export est de 6.102 milliers d'euros en 2015 et de 4.000 milliers d'euros en 2014.

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les redevances perçues des filiales par le groupe, ainsi que les redevances de marque.

4.2. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier bénéficiaire de 4 231 milliers d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
- Reprise financières des provisions pour dépréciation	50	399
- Dividendes groupe	3 209	1 002
- Intérêts sur créances groupe	238	425
- Autres (dont différence de change)	1 586	144
Total des produits financiers	5 083	1 970
- Dotations aux provisions	-72	-459
- Intérêts des sources de financement (emprunts & découpe)	-100	-172
- Autres (dont différence négative de change)	-680	-101
Total des charges financières	-852	-733
Résultat financier	4 231	1 237

Les gains de changes sont principalement liés à des créances en dollars américains avec une forte appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à – 2,4 K€ et correspond à la cession d'actifs corporels.

4.4. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Au titre de l'exercice 2015, l'activité Valtech S.E. (Siège et Succursale) n'a pas généré d'impôts sur les sociétés. La succursale utilise ses déficits reportables et bénéficie de crédits d'impôts détaillés ci-après. Depuis le transfert de siège social au Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015, Valtech S.E (siège) a généré un bénéfice de 30,1 K€. Ce bénéfice n'a pas généré d'impôts sur les sociétés au Luxembourg.

4.4.1 INTEGRATION FISCALE SUCCURSALE FRANÇAISE

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de trois à la date de clôture
La liste des sociétés intégrées fiscalement au 31 décembre 2015 est la suivante :

- Valtech S.E. (société tête de Groupe et Succursale française)
- Valtech Training
- Valtech Technology Consulting SAS

Au 31 décembre 2015 le pôle d'intégration fiscale dispose de pertes reportables pour un montant total de 42.813 milliers d'euros.

4.4.2 CREDITS D'IMPOTS SUCCURSALE

Crédit d'impôt recherche :

La société a engagé des dépenses de recherche et développement ayant permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 263 milliers d'euros, comptabilisé en réduction de l'impôt sur les bénéfices.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) :

Un CICE de 190 milliers d'euros a été comptabilisé dans les comptes en déduction des charges sociales au compte de résultat améliorant d'autant le résultat d'exploitation. Ce CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité et ainsi de permettre de réaliser des efforts en matière de formation et de recrutement.

Note 5 – Autres Informations

5.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET HONORAIRES

Le montant total des rémunérations et honoraires de toutes natures versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice est de 1 773 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015 (912 milliers d'euros en 2014).

5.2. FRAIS DE PERSONNEL

5.2.1 EFFECTIF

La société compte un effectif moyen de 257 personnes au titre de l'exercice 2015 contre 234 sur l'exercice précédent suivant la répartition suivante :

	31-déc-15	31-déc-14
Cadres	235	222
Employés	22	12
Total	257	234

5.2.2 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Salaires et traitements	13 943	13 430
Charges sociales	6 634	5 997
Frais de personnel	20 577	19 427

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société peuvent être synthétisés de la manière suivante :

en milliers d'Euros	31-déc.-15	31-déc.-14
Avals cautions et garanties données	1 104	2 200
Engagement de retraites	518	498
Cession de créances en garantie	0	0
Engagements donnés	1 622	2 698
Avals cautions et garanties reçues	0	0
Engagements reçus	0	0

La société VALTECH s'est engagée à garantir toutes sommes qui pourraient être dues au titre des contrats de location de ses bureaux ou de ceux de ses filiales, ainsi que les sommes dues à des clients ou à des organismes de financement pour le compte de ses filiales, selon le détail suivant :

en milliers d'Euros	2015	2014
Bail de location bureau Londres	0	268
Garantie bancaire Valtech Limited (UK)	642	642
Subordination de créances en compte courant ou prêt Valtech Solutions (USA)	0	828
Valtech System Private Limited (Inde)	234	234
Bail de location bureau Stockholm	228	228
Avals et cautions donnés	1 104	2 200

Le montant résiduel des cautions accordées aux filiales trouve son origine dans les accords suivants :

Concernant la société VALTECH Ltd (Grande Bretagne)

Une garantie d'un montant maximal de 500 000 livres sterling a été donnée en faveur de la HSBC afin de couvrir les dettes de la société.

La garantie donnée concernant le bail de location du bureau Londonien a expiré en 2015.

Concernant la société VALTECH Solutions (Etats Unis)

La société a subordonné le paiement de ses créances en compte courant ou en dette financière vis-à-vis de Valtech Solutions au remboursement complet de la ligne de crédit accordée par Bridge Bank aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2015, cette ligne est intégralement remboursée et annulée et la garantie afférente est réduite à zéro.

Concernant la société System Private Ltd (Inde)

Garantie d'un montant maximal de 20 millions de roupies indiennes en faveur de la Banque Axis afin de couvrir les dettes de la société.

Concernant la société Valtech AB (Suède)

Caution en faveur du bailleur des locaux de Stockholm pour 2.145 milliers de couronnes suédoises.

5.3.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La valorisation des engagements est effectuée à la fin de chaque période d'arrêté et tient compte, notamment de l'ancienneté et de la rotation du personnel par catégorie d'âge.

Les engagements de retraite arrêtés au 31 décembre 2015 sont estimés à 518 milliers d'euros suivant les hypothèses suivantes :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Engagement de retraite	518	498

Taux de rotation	par tranche	par tranche
Taux de mortalité	table 68 INED	table 68 INED
Taux d'actualisation	2,03%	2,00%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2%	2%

5.3.3 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

5.4. INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS VALTECH

5.4.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2015 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Caractéristiques			
	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2015
Date d'attribution	12-juin-13	5-déc.-14	21-avr.-15	31-juil.-15
Durée contractuelle du plan	entre 4 et 5 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans	entre 3 et 4 ans
Nombres de bon de souscription émis	23,153,666	6,485,155	422,625	70,000
Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH	8 BSA	8 BSA	1 BSA	1 BSA
Période de levée d'option	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020	du 1 juin 2018 au 31 mai 2020
Nombre de bénéficiaires	58	30	25	2
Prix de souscription (en euros)	0.03	0.05	0.50	0.80
Prix d'exercice (en euros)	0.27	0.33	7.32	7.55
Mode de règlement (cash ou capitaux propres)	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d'actions sont les suivants :

	31-déc.-15		31-déc.-14	
	Nombre de BSAR	Prix d'exercice	Nombre de BSAR	Prix d'exercice
Bons non exercés en début de période	28 294 997	0,27	23 153 666	0,27
BSAR attribués sur la période	492 625	0,54	6 485 155	0,33
BSAR annulés/échu sur l'exercice	(210 000)	0,27	(1 343 824)	0,27
BSAR exercés sur l'exercice	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Bons non exercés en fin de période	282 625	0,27	5 141 331	0,35
Bons exercables en fin de période	28 577 622	0,27	28 294 997	0

5.4.2 INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUEES

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan du 10 mai 2013 à 4 ans	Plan du 17 mai 2013 à 4 ans	Plan du 10 mai 2013 à 5 ans	Plan du 17 mai 2013 à 5 ans
Date du plan	10-mai-13	17-mai-13	10-mai-13	17-mai-13
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	0,34	0,35	0,34	0,35
Prix de souscription (en euros)	0,03	0,03	0,03	0,03
Prix d'exercice (en euros)	0,27	0,27	0,27	0,27
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%	56,10%	55,90%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%	0,62%	0,53%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43	15,47	16,03

	Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans	Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans	Plan du 11 mai 2015 à 4 ans	Plan du 3 juillet 2015 à 4 ans
Date du plan	5-déc.-14	5-déc.-14	11-mai-15	3-juil.-15
Cours du sous-jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾	4,70	4,70	7,55	7,55
Prix de souscription (en euros)	0,05	0,05	0,50	0,80
Prix d'exercice (en euros)	0,33	0,33	7,32	7,55
Volatilité attendue ⁽¹⁾	56,10%	55,90%	34,00%	34,00%
Durée de vie contractuelle du bon de souscription	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Taux de rendement sans risques ⁽²⁾	0,45%	0,38%	0,20%	0,20%
Taux de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-
Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾	14,84	15,43	20,06	20,06

⁽⁰⁾ Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

⁽¹⁾ Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽²⁾ Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽³⁾ Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

⁽⁴⁾ Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

5.4.3. PLAN BSAR 2015 ATTRIBUES

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 492.625
- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- Le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;
- Le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,32 € (sauf pour 70,000 BSAR, souscription à 7,55 €) ;
- Ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2020 ;
- L'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020
- Ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1er juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés
- Les BSAR seront incessibles ;
- Les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

492.625 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 338 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 492.625 actions, représentant 1,54% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 3.622 milliers d'euros.

5.4.4. CHARGES COMPTABILISEES AU TITRE DES AVANTAGES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAL

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 1.129 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Annulation des actions propres

Par ailleurs l'Assemblée générale du 5 février 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

Résiliation du bail parisien

La société a résilié le bail concernant ses locaux parisiens situés Rue de Grenelle, en date du 22 février 2016. Le bail prendra fin au 31 août 2016. La résiliation du bail a modifié la période d'étalement de la franchise de loyer obtenue lors de la signature du bail en 2010, avec un impact positif sur les comptes sociaux de 2015 pour 451 milliers d'euros.

Aux Actionnaires de
Valtech S.E
30 Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Valtech S.E , comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Valtech S.E au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Marco Crosetto, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

29 avril 2016

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €

Siège social : 30 Boulevard Joseph II – L1840 Luxembourg

RCS Luxembourg B 200337

Rapport de gestion

Sur les comptes sociaux

Année 2015

Sommaire

ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
<i>Compte de résultat au 31 décembre 2015</i>	4
<i>Situation financière au 31 décembre 2015</i>	6
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE	9
EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE	9
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	9
AFFECTATION DU RESULTAT	10
ACTIONS PROPRES.....	10
POLITIQUE FINANCIERE	10
Risque de liquidité.....	10
Risque de taux d'intérêts.....	10
Risque de change.....	11
SUCCESSALES DE LA SOCIETE	11
PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE	12
ACTIVITES DES FILIALES CONTROLEES.....	12
MENTIONS LEGALES	13
Responsabilité du Conseil d'Administration	13
Déclaration des personnes responsables.....	13
Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	13

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à la décision prise en Assemblée générale du 30 Juin 2015, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises en vertu de la convention du coût historique. Compte tenu du transfert de siège social au Luxembourg au 1^{er} Octobre 2015, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 étaient établis conformément aux exigences légales et réglementaires françaises, lieu de l'ancien siège social de la Société. Les principales différences de méthodes comptables entre la France et le Luxembourg concernant la Société concernent tout d'abord l'amortissement obligatoire des fonds de commerce et malis techniques, et ensuite la non comptabilisation de la TVA sur les factures non parvenues et factures à établir. La société a considéré que ces traitements spécifiques n'étaient pas matériels et ne les a pas appliqués.

L'activité opérationnelle française a été conservée sous forme de succursale, la convention d'intégration fiscale avec les filiales françaises a été maintenue ainsi que le report des déficits.

Compte de résultat au 31 décembre 2015

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 de la société (entité consolidante du groupe, cotée sur Euronext, et principale société opérationnelle française) se présentent comme suit :

En €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires nets	4.1	29 494 415	26 568 866
Production immobilisée		532 341	189 043
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		72 732	1 091 241
Autres produits d'exploitation	4.1	7 484 394	5 628 450
Produits des immobilisations financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		3 410 354	1 430 426
Autres intérêts et autres produits financiers	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		53 554	9 510
<i>Autres intérêts et produits financiers</i>		1 619 475	530 132
Produits exceptionnels	4.3	1 000	1 944
TOTAL PRODUITS		42 668 265	35 449 610
Autres Charges externes		17 692 645	15 351 956
Autres impôts et taxes		968 298	984 787
Frais de personnel	5.2	20 576 966	19 427 374
<i>Salaires et traitements</i>		13 943 152	13 430 343
<i>Charges sociales</i>		6 633 814	5 997 031
Corrections de valeur		1 291 727	1 778 367
<i>Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3.1 - 3.2	876 240	629 367
<i>Sur éléments de l'actif circulant</i>		415 487	1 149 000
Autres charges d'exploitation	3.8	234 641	1 054 209
Intérêts et charges financières	4.2		
<i>Provenant d'entreprises liées</i>		69 306	116 341
<i>Autres intérêts et charges financières</i>		782 851	617 298
Charges exceptionnelles	4.3	3 413	2 172
Impôts sur le résultat	4.4	-244 042	-186 923
Profit de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL CHARGES		42 668 265	35 449 610

Le chiffre d'affaires s'élève à 29.494 milliers d'euros contre 26.569 milliers d'euros en 2014 en

augmentation de 11%. Le montant du chiffre d'affaire réalisé à l'export est de 6.102 milliers d'euros en 2015 contre 4.000 milliers d'euros en 2014.

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les redevances perçues des filiales par le groupe, ainsi que les redevances de marque et s'élèvent à 7.484 milliers d'euros, soit une hausse de 33% par rapport à 2014. .

Les charges d'exploitation s'élèvent à 40.764 milliers d'euros en 2015, en hausse de 5,6% par rapport à 2014 (38.597 milliers d'euros).

L'augmentation de l'activité se matérialise également par une hausse des charges de personnel s'élevant à 20.577 milliers d'euros en 2015 contre 19.427 en 2014, soit une hausse de 6%. L'effectif est passé de 234 à 257 personnes en 2015. Les autres achats et charges externes augmentent également de 15% par rapport à 2014 et représentent 17.697 milliers d'euros en 2015.

La hausse des frais de personnel et des charges externes suivent quasiment la même progression que le chiffre d'affaires, soit un peu plus de 10%.

Les corrections de valeur sont en baisse sur 2015 de 681 milliers d'euros. Cette variation correspond principalement à une baisse des corrections de valeurs sur éléments de l'actif circulant (415 milliers d'euros en 2015 contre 1149 milliers d'euros en 2014, la société avait déprécié une créance qu'elle détenait sur une filiale).

Le résultat d'exploitation représente une perte de 3.180 milliers d'euros, contre une perte de 5.119 milliers d'euros en 2014, soit une amélioration de 37,8%. .

Le résultat financier est un gain de 4.231 milliers d'euros en 2015, contre un gain d'un montant de 1.236 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 3.209 milliers d'euros en 2015, contre 1.002 milliers d'euros en 2014.

Le résultat exceptionnel est proche de l'équilibre aussi bien en 2015 qu'en 2014.

Le résultat net de l'exercice 2015 représente donc un profit de 1.292 milliers d'euros contre une perte de 3.696 milliers d'euros en 2014.

Situation financière au 31 décembre 2015

Actif

En Euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2 - 3.1		
Concession, brevets et droits similaires		943 665	1 240 923
Fonds commercial		1 392 584	1 392 584
Autres immobilisations incorporelles		421 859	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 758 108	2 633 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2 - 3.3	753 666	669 318
TOTAL immobilisations corporelles :		753 666	669 318
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2.3 - 3.3		
Participations dans des entreprises liées		61 556 928	49 071 429
Créances rattachées à des participations		9 295 298	13 542 381
Prêts		79 988	84 780
Actions propres ou parts propres		6 993 233	-
Autres immobilisations financières		317 176	284 555
TOTAL immobilisations financières :		78 242 623	62 983 145
ACTIF IMMOBILISÉ		81 754 398	66 285 970
CRÉANCES	3.4		
Avances, acomptes versés sur commandes			20 000
Créances résultant de ventes et prestations de services		11 991 653	7 566 928
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		11 991 653	7 566 928
Créances sur les entreprises liées		6 620 997	10 085 707
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 620 997	10 085 707
Autres créances		4 117 385	3 239 813
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 117 385	3 239 813
TOTAL créances :		22 730 034	20 912 448
VALEURS MOBILIERES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS			
Actions propres ou parts propres		0	687 523
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	3.5	2 974 477	17 329 952
AVOIRS EN BANQUES, CHEQUES ET EN CAISSE	3.5	572 507	812 160
ACTIF CIRCULANT		26 277 018	39 742 083
Comptes de régularisation	3.6	353 110	704 444
TOTAL ACTIF		108 384 526	106 732 497

Passif

en €	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	3.7 - 5.4		
Capital souscrit		3 330 923	3 330 923
Primes d'émission et primes assimilées		95 952 942	102 220 118
Réserves			
Réserve légale		96 541	96 541
Réserve pour actions propres ou parts propres		6 993 233	
Autres réserves		0	0
Résultats reportés		-19 813 275	-16 117 304
Résultat de l'exercice		1 292 460	-3 695 972
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		87 852 824	85 834 306
Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
Autres provisions	2.4 - 3.8	982 043	809 227
TOTAL DES PROVISIONS	13	982 043	809 227
DETTES NON SUBORDONNEES	3.4		
Dettes envers des établissements de crédit		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		10 240	7 041
<i>Dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		0	
Dettes envers des entreprises liées		6 105 129	5 539 988
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 105 129	5 539 988
Dettes sur achats et prestations de services		4 199 267	5 215 657
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		4 199 267	5 215 657
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		5 677 520	5 652 290
<i>Dettes fiscales</i>		2 206 682	2 492 556
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		3 470 838	3 159 734
Autres dettes		1 912 895	1 898 264
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		1 912 895	1 898 264
TOTAL DES DETTES NON SUBORDONNEES		17 905 050	18 313 240
Produits différés	3.6	1 644 609	1 775 724
TOTAL PASSIF		108 384 526	106 732 497

La situation nette au 31 décembre 2015 s'établit à 87 853 milliers d'euros, en progression de 2 019 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation s'explique par le versement de BSAR pour 726 milliers d'euros et par le résultat de l'exercice pour un montant de 1 292 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie disponible de la société s'élève à 3 547 milliers d'euros contre 18 828 milliers d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 15.281 milliers d'euros, reflétant par conséquent la hausse des immobilisations financières précisée ci-après et s'inscrivant totalement dans la réalisation du plan « Rocket » prévoyant une importante croissance externe,

Au 31 décembre 2015, la dette financière auprès des établissements de crédit s'élève à 10 milliers d'euros contre 7 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Il s'agit d'une ligne de crédit à court terme. Suite à la signature en 2012 d'un contrat de mobilisation de créances sans recours contre la société, le montant du financement ainsi obtenu n'est plus comptabilisé en dette au bilan.

Au 31 décembre 2015, les dettes vis-à-vis des fournisseurs représentent un montant de 4 199 milliers d'euros, contre 5 216 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Ce solde de dettes fournisseurs de 4.199 milliers d'euros se répartit entre 2 998 milliers d'euros de factures reçues et 1.201 milliers d'euros de factures non parvenues.

Le solde des créances et des dettes vis-à-vis des filiales constitue au 31 décembre 2015 un solde créditeur de 12 145 milliers d'euros contre 17 548 milliers d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 5.403 milliers d'euros.

La diminution des créances vis-à-vis des filiales correspond à d'une part l'augmentation de capital de la filiale américaine par conversion de créances pour un montant de 8.382 milliers d'euros, et d'autre part la hausse des prêts de trésorerie effectués aux différentes nouvelles filiales du groupe pour un montant de 4.135 milliers d'euros.

L'actif immobilisé net au 31 décembre 2015 s'élève à 81.754 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, il s'élevait à 66.286 milliers d'euros. Cet actif est essentiellement constitué des immobilisations financières pour 78.243 milliers d'euros dont 61.557 milliers d'euros pour les titres des filiales et 9.295 milliers d'euros de créances sur ces mêmes filiales.

Au 31 décembre 2015, le pôle d'intégration fiscale dont la succursale française de Valtech SE est la tête de Groupe dispose de pertes reportables pour un montant total de 27 521 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 15 292 milliers d'euros de déficits reportables antérieurs à la constitution du pôle

d'intégration fiscale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Annulation des actions propres

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 5 février 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

La société Valtech SE entend poursuivre le développement de ses participations d'une part, et maintenir l'équilibre économique de ses activités opérationnelles en France d'autre part.

Valtech continuera de bénéficier en 2016 du développement de la coopération avec les différentes filiales du groupe.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 717 milliers d'euros (dont 422 milliers en cours). Ces dépenses ont permis à la société de bénéficier d'un crédit d'impôt recherche de 263 milliers d'euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de la société Valtech SE, un bénéfice de 1 292 milliers d'euros, au report à nouveau débiteur qui sera ainsi porté de (19 813) milliers d'euros à (18 521) milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acquis un bloc de 781.228 d'actions propres. Ajouté aux 148 493 actions propres détenues au 31/12/2014, la Société détient, au 31 décembre 2015, 929.721 actions propres.

Au 31 décembre 2015, la société détient 929.721 actions propres pour une valeur de 6993 milliers d'euros. Celles-ci représentent 3,38% du capital souscrit conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

POLITIQUE FINANCIERE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2015, Valtech S.E. disposait d'une trésorerie de 3,5 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe bénéficie de financements sous la forme de trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances et la trésorerie reçue n'est donc pas comptabilisée en dette.

Le groupe procède périodiquement à une revue de ses prévisions de trésorerie, le risque de défaut de liquidité est faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est non significatif compte tenu de la nature et du montant des financements de Valtech SE.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux d'intérêts en place.

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le risque de taux est donc nul pour ces engagements.

Risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie utilisée par Valtech S.E. (USD, GBP, SEK, DKK, INR, AUD et CAD) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

en milliers d'Euros	2015	2014
Valtech Suisse	525	27
Valtech Solutions (USA)	6 363	12 448
Valtech Digital Australia	879	135
Valtech Holding Australia	809	712
Valtech Singapore	709	221
Valtech Hong Kong	11	0
	0	0
Total	9 295	13 542

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation des créances sur participations converties en euro d'environ 216 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution des créances sur participations converties en euro d'environ 216 milliers d'euros.

SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Depuis le 1^{er} octobre 2015, suite au transfert du siège de Valtech SE au Luxembourg, la société dispose d'une seule succursale française située à Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce France sous le numéro RCS B 389 665 167. Agence marketing digital et technologique sur le marché français, son but est également la gestion et l'administration des filiales françaises.

La succursale réalise l'intégralité du chiffre d'affaires mentionné précédemment, soit 29 494 milliers d'euros. Le résultat net de la succursale est un profit de 1260 milliers d'euros.

PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE

Valtech S.E. a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada).

ACTIVITES DES FILIALES CONTROLEES

Le tableau suivant présente les principales données financières au 31 décembre 2014 des filiales de la société :

(en milliers d'euros)	Siège social	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% de détention	Chiffre d'affaires 31/12/2015	Résultat 31/12/2015	Capitaux propres	Dividendes perçus
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>								
Valtech AG	AM Wehrhahn - Dusseldorf - Allemagne	20 762	4 609	100%	0	1 829	5 657	
Valtech Holdings Australia	Aurora Place, level 19,88 Philip Street - NSW 2000 Sydney- AUSTRALIE	0	0	100%	0	549	489	
Valtech A/S	Kanonbaadsvej 10 - Copenhagen - DANEMARK	41 693	10 909	100%	14 252	1214	6 122	
Valtech Solutions	19111 North Dallas Parkway, Dallas TX 75287, Etats-Unis	21 069	21 069	100%	30 494	1 946	9115	
Valtech Training	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	400	0	100%	4 172	138	-1521	
Valtech Technology Consulting	103,Rue de Grenelle - 75007 Paris - FRANCE	37	37	100%	0	0	37	
Valtech Ltd	120 Aldersgate Street - EC1A 4JQ Londres - Royaume-Uni	175	175	100%	35 168	2 637	6 820	
Valtech System Private Ltd.	30Q, 1ST Main III Phase JP Nagar Ind Suburb - 560078 Bangalore - INDE	7 103	3 016	100%	11 443	1089	4 516	
Valtech AB (kiara)	Franzengatan - SE-112 51 Stockholm - SUEDE	17 490	17 490	100%	31 907	2 203	7 577	3 209
Valtech Digital Switzerland	11 Rue d'Italie - 1204 Genève - SUISSE	83	83	100%	744	-468	-422	
Valtech Digital Singapore	25, North Bridge Road # 08-01 EFG Bank Building - 179104 Singapour	60	60	100%	189	-617	-769	
Valtech Digital Spain	Calle Almirante 5 28004, Madrid, Espagne	5	5	100%	0	0	5	
Valtech Hong Kong	Unit 01 21F Tower One Lippo Center - Quensway - HONG KONG	0	0	100%	0	0	0	
Valtech Canada	400, Bvd de Maisonnette O. - Montréal(QC) H3A 1L4 - CANADA	4104	4104	100%	3523	214	2452	

MENTIONS LEGALES

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité du Conseil d'administration est déterminée par la loi. A ce titre, il lui incombe la préparation et la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux directives européennes transposées par la loi Luxembourgeoise. Le Conseil considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Déclaration des personnes responsables

En application de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons qu'à notre connaissance, les états financiers, établis conformément au corps de normes comptables applicables, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de la société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats de l'entreprise et la situation de la société.

Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Les informations requises par la Loi du 10 décembre 2010 (article 68bis), se trouvent dans la Charte de gouvernance d'entreprise dont une version est disponible sur le site de la société : www.valtech.fr.

Rapport sur la gouvernance

1. Rappel des principes
2. Le Conseil d'administration
3. Le Comité exécutif
4. La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale
5. Le Contrôle Interne
6. Opérations sur les titres par des personnes liées
7. Les informations relatives au capital

1. Rappel des principes

1.1 Valtech SE est une société européenne à Conseil d'Administration. La transformation de la Société en Société Européenne a été votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014, sous condition suspensive de la conclusion d'un accord avec le Groupe Spécial de Négociation dont les membres ont été désignés conformément à la Directive n° 2001/86/ CE du 8 octobre 2001 transposée aux articles L. 2351-1 à L. 2353-32 du Code du travail. Un tel accord ayant été signé le 30 septembre 2014, la Société a pu procéder à la modification de sa forme sociale auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites, après avoir analysé la situation de la Société au regard des 15 recommandations de ce code.

Ce code est consultable à l'adresse suivante : http://www.middelnext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

Il est ainsi apparu que, à ce jour, la Société se conforme à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 auquel elle se réfère, à l'exception de :

--La Recommandation n°8 relative à la présence de membres indépendants au sein du Conseil d'administration : aucun administrateur indépendant n'a été nommé au Conseil d'administration. A l'issue de l'OPA de 2010, la Société était dans une situation financière particulièrement précaire. Il a alors été décidé qu'il était nécessaire, pour la Société, de se doter d'un conseil d'administration restreint, capable de réagir rapidement dans des délais extrêmement courts. Il est composé de quatre membres, dont aucun n'est indépendant.

Compte tenu de l'évolution de la Société et de ses besoins, le profil de l'administrateur indépendant idéal n'a pas encore été formalisé.

--La Recommandation n°15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil : le Président du Conseil d'administration va proposer, qu'à partir de l'année 2016, chaque année, lors de la dernière réunion du conseil, il soit demandé aux membres de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation des travaux.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont réunies et sont confiées, depuis mars 2010, à Sebastian Lombardo. Valtech considère que ce mode de gouvernance est, pour le moment, adapté aux particularités et aux besoins de la Société.

1.2 La société a transféré son siège au Grand Duché de Luxembourg le 1er octobre 2015, conformément à la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015.

En tant que société ayant son siège au Luxembourg et dont les titres sont cotés en France, Valtech est soumis à l'autorité de la CSSF, et pour les questions relevant de la Directive Abus de Marché, à l'AMF.

En raison du transfert de siège au Luxembourg le 1er octobre 2015, le conseil d'administration examinera courant 2016 les 10 principes de Gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg afin de déterminer quelles sont les règles les plus appropriées à sa situation entre le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext et les 10 Principes de gouvernement d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. Si Valtech décide de se référer aux Principes de la Bourse de Luxembourg, elle adoptera, si nécessaire, une Charte de Gouvernance d'Entreprise.

2. Le Conseil d'administration

2.1 Mission du Conseil d'Administration

La société est dirigée par le Conseil d'administration, qui a constitué différents comités pour permettre une gestion plus efficace de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Un Président directeur général, en charge de la gestion quotidienne, a été désigné conformément aux statuts. Il s'agit de Sebastian Lombardo.

2.2 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts de la société prévoient que les membres du Conseil d'Administration (les « Administrateurs ») sont élu et révoqué par l'Assemblée Générale des actionnaires à la majorité simple. Leur mandat est de 4 ans et ils peuvent être réélus. En cas de démission ou de vacance d'un siège d'administration, les Administrateurs restant en fonction peuvent coopter à titre provisoire un Administrateur dont la nomination sera ratifiée par l'Assemblée Générale.

Les statuts n'exigent pas que les Administrateurs soient actionnaires de la société.

Aucun actionnaire ne dispose d'un droit spécifique de désigner, élire, ou révoquer des Administrateurs.

Le Conseil compte 4 membres, dont 3 n'ont pas de fonction exécutive.

2.2.1 Les Membres du Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 juin 2015, les actionnaires ont décidé le transfert du siège social au Luxembourg (Résolution n°13), et décidé de renouveler les membres du Conseil d'Administration à compter du transfert effectif du siège social pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de 2018, (Résolution n°18).

Par ailleurs, les statuts prévoient la possibilité de nommer des censeurs. A ce jour, aucun censeur n'a été nommé au Conseil d'administration de la société.

Le Conseil d'Administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Monsieur Sebastian LOMBARDO

Né le 12/04/1972,

Désigné Président et Directeur Général de la société le 9 mars 2010,

Nommé administrateur pour la première fois le 4 février 2010, ratifié en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian apporte dix-neuf années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années, il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Monsieur Frédéric de Mévius

Né le 26/11/1958,

Nommé pour la première fois le 21 décembre 2012 en remplacement de DLF SA,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Frédéric de Mévius, en qualité de représentant de DLF SA, a fondé Verlinvest en 1995. Il en a été le Directeur Général jusqu'à sa démission en décembre 2012. Il demeure administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest. Il est également administrateur non-exécutif d'un certain nombre de sociétés figurant dans le portefeuille de Verlinvest ainsi que Président et administrateur de plusieurs associations caritatives et culturelles en Belgique.

Il fut administrateur de Interbrew (aujourd'hui AB-Inbev) de 1991 à 2004 et de Spadel (Belgique) de 1993 à 2000. Avant ces fonctions, Frédéric de Mévius a eu une carrière de banquier d'affaires chez Lehman Brothers (1985 à 1993) à Londres et New-York et S.G. Warburg & Co (1981 à 1985) à Londres.

Frédéric de Mévius est diplômé en Finance et Economie de l'Université de Louvain-la-Neuve.

la société NEXT CONSULTING SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971,

Nommée pour la première fois le 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, Ratifiée en assemblée générale le 29 juin 2010,

Dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 puis celle du 30 juin 2015 et expirera à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Daniel Grossmann a une forte expérience opérationnelle, légale et en tant qu'investisseur dans les secteurs de la consommation, de la distribution et du digital.

Daniel est le co-fondateur et Managing Partner de Kharis Capital, une plateforme d'investissement direct dans ces secteurs, soutenue par et dédiée à des investisseurs qui partagent une vision long-terme.

Précédemment, il a dirigé les investissements directs et les développements internes de Verlinvest, une société d'investissement familiale centrée sur le consommateur pendant plus de 7 ans. Il a commencé sa carrière comme avocat spécialisé dans le droit du numérique, des médias et de la technologie chez Allen & Overy. Daniel a rejoint plus tard un fond de private equity axé dans le domaine du retail offline/online en Europe et en Asie, puis a gagné en expérience opérationnelle et marketing en tant que dirigeant clé dans une situation de retournement.

Son état d'esprit créatif, son dynamisme et son focus sur les résultats, lui permet de contribuer de façon significative aux divers investissements qu'il génère et gère. Daniel est par ailleurs conseiller de Verlinvest, et à ce titre administrateur de diverses sociétés, dont Valtech et Brandtone. Au long de sa carrière professionnelle, Daniel a vécu et travaillé à Londres, Hong Kong et Miami. Daniel est titulaire d'un diplôme de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et d'un Executive MBA de l'Université de Stanford.

la société LUCKYWAY SPRL

Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957,

Nommée pour la première fois le 15 décembre 2015, en remplacement de Astove Sprl, également représentée par Monsieur Laurent SCHWARZ ; cette nomination fera l'objet d'une proposition de ratification lors de l'Assemblée générale 30 juin 2016,

Dont le mandat expirera, sous réserve de cette ratification, à l'AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

Diplômé de Supélec, Laurent Schwarz est associé fondateur de Alten, une société spécialisée dans les services IT cotée à la Bourse de Paris Euronext. Il a été Directeur Général d'Alten jusqu'en juillet 2007 et siège au Conseil d'administration. Laurent Schwarz a été par ailleurs professeur assistant à HEC et Président du Conseil de Surveillance de Novedia de 2007 à 2014.

2.2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux visées à l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Il n'y a pas de liens familiaux entre eux.

Les administrateurs n'ont :

- fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours de ces 5 dernières années au moins,
- pas fait l'objet de faillite, ni de mise sous séquestre ou liquidation, agissant en tant que membres d'organe d'administration, de direction ou de surveillance, associés commandités, fondateurs ou Directeur général,
- ni fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2.2.3 Mandats d'administrateurs arrivant à échéance en 2016

L'ensemble des mandats ayant été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, aucun mandat n'arrive à échéance en 2016.

2.2.4 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Frédéric de Mévius né le 26/11/1958

Date de première nomination : **21 décembre 2012**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Fonction Principale exercée en dehors de la société : **Administrateur et Président du Conseil d'administration de Verlinvest**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Verlinvest SA	Administrateur
	Verlinvest Group SA	
	Verlinvest BV	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest SA ou l'une des ses filiales a investi
	Verlinvest Asia Pte. Ltd.	
	Cofintra SA	
	SiegCo SA	
	Verlinvest Asia (HK) Ltd	
	Armonea SA	
	Armonea Estates SA	
	Verlinvest France SA	
	All Maket Inc (expiré en 2015)	
	CDH Developpement SA	
	Global Fashion Group SA	
	Genius Foods Limited	
	Verlinvest USA, Inc.	
	Beverage Holdco Inc	
	Caipi, Inc.	
	ITWP Acquisitions Ltd	
	Sonora Mills Foods Inc.	
	Future Consumer Enterprise Limited (précédemment Future Ventures India Limited)	
	Spa & Salon International Limited (expiré en 2014)	
	Brandtone Holdings Limited (expiré en 2013)	
	Orpar SA (expiré 2013)	
	Bamevix SA (précédemment Eugenie SA)	
	Eugénie Patri Sebastien SA	Mandaté comme Administrateur et/ou membre du conseil de surveillance dans ces entités (qui ne sont ni des filiales, ni liées à Verlinvest SA ou ses activités)
	Le Domaine de la Falize	
	DLF Participations SCA	
	DLF Gérant SA Patria SA	

NEXT CONSULTING SPRL 15, avenue de Sumatra, 1180 Uccle, Belgique

Représenté par Daniel GROSSMANN, né le 05/03/1971

* (PP) signale les mandats dans lesquels Daniel Grossmann est administrateur à titre personnel

Date de première nomination : **22 avril 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe		
	ITWP Acquisitions Limited	
	Bandtone Holdings Limited (PP)*	

LUCKYWAY 27 avenue d'Italie, 1050 Ixelles, Belgique

Représenté par Laurent SCHWARZ, né le 29/11/1957

Date de première nomination : 15 décembre 2015

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018, sous réserve de la ratification de sa nomination par l'AG des actionnaires**

Fonction Principale exercée dans la société : **Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercées	Sociétés	Autres mandats et fonctions
Groupe Valtech	Valtech SE	Administrateur
Hors Groupe	Luckyway SARL	Gérant
	SABS	Gérant

Sebastian LOMBARDO 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

né le 12/04/1972

Date de première nomination : **9 mars 2010**

Date d'échéance du mandat : **Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice 2018**

Fonction Principale exercée dans la société : **Président et Directeur Général**

<i>Autres mandats et fonctions exercées</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Autres mandats et fonctions</i>
Groupe Valtech	Valtech SE	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	Valtech Training (Valtech SE)	Président
	Valtech Technology Consulting (Valtech SE)	
	Valtech Hong Kong Limited (Valtech SE)	Administrateur
	Valtech AG (Valtech SE)	Membre du conseil de surveillance
Hors Groupe	SiegCo SA	Administrateur
	Cosmoledo SPRL	Gérant
	A3 Investments SA	Administrateur Délégué
	Dominus SA	Administrateur
	Skyjet Ltd	Administrateur

2.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités (Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise)

2.3.1 L'activité du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois. Les administrateurs ont participé, au siège ou par téléphone, aux séances du Conseil d'administration, avec un taux de présence de 90%.

Le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et contrôlé la conduite générale des affaires de la Société.

Il a en particulier :

- analysé le montant des prises de commande et du chiffre d'affaires,
- examiné les budgets en matière d'investissement et opérations de croissance externe,
- étudié la mise en œuvre de la politique sociale.

2.3.2 L'activité des Comités

Le Conseil d'administration est assisté dans ses réflexions et décisions par des Comités spécialisés dont les membres sont choisis parmi les administrateurs selon leur expérience et nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Daniel GROSSMAN (Next Consulting). Ils bénéficient d'une compétence financière et comptable par leurs formations et leurs expériences professionnelles respectives.

Conformément à l'article 74 de la loi du 18 décembre 2009, le Comité d'audit a pour mission générale d'assister le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'assure notamment (i) de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers de la Société et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqués aux actionnaires, au public

Le Comité de Nomination et de Rémunérations

Il est composé de Messieurs Frédéric de MEVIUS et Laurent SCHWARZ (LuckyWay Sprl).

En 2015, le Comité de Nomination et des Rémunérations s'est réuni trois fois, le 27 janvier, le 18 mars, et le 20 octobre 2015. Le Comité de Nomination et des rémunérations a pour mission principale de :

- formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration pour la détermination des rémunérations et avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux,

En outre, le Conseil a :

- arrêté les comptes semestriels consolidés du 1er semestre 2015,
- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014,
- convoqué les actionnaires à l'Assemblée Générale du 30 juin 2015,
- examiné les documents de gestion prévisionnelle et révisé le compte de résultat prévisionnel,
- mis en œuvre l'émission de Bons de souscription d'actions au profit du management et de salariés de la société et de ses filiales et de l'augmentation de capital réservée, opérations décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014,
- autorisé les conventions réglementées, et
- arrêté les termes des communications financières.

Leurs décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage de voix. Les décisions font l'objet d'un compte-rendu.

et aux autorités des marchés boursiers (ii) du respect par la Société des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière et du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni 3 fois : les 18 mars, le 27 août ainsi que 20 octobre.

Le Comité d'audit a auditionné les principaux responsables de la fonction Finance Groupe ainsi que les Commissaires aux Comptes pour examiner avec eux leurs plans d'actions respectifs et les suites qui leur seront données, ainsi que les comptes semestriels consolidés et les comptes annuels consolidés, et les conditions de clôture des comptes.

Les Commissaires aux Comptes ont été présents aux réunions du 18 mars et 28 août et ont, à cette occasion, présenté leurs opinions sur les comptes annuels et semestriels.

- procéder à la définition des modalités de fixation de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- réfléchir à l'élargissement du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants.

Au titre de l'année 2015, le Comité de Nomination et de Rémunération a réitéré le schéma adopté en 2014 concernant les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux : celles-ci dépendent pour 80% d'éléments liés à des critères quantitatifs (Chiffres d'affaires et Résultat opérationnel) et pour 20% d'éléments

liés à des critères qualitatifs (stratégie, retournement, développement, croissance externe,...).

Concernant la composition du Conseil, compte tenu du développement de Valtech, il apparaît que la formation resserrée du Conseil d'administration reste un atout et permet de créer une équipe pro-active et réactive.

2.3.3 Principes et règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au cours de l'exercice 2015.

Le Président Directeur Général actuel de Valtech SE, Sébastien Lombardo, ne perçoit ni jeton de présence, ni autre rémunération au titre de l'exercice de ses mandats sociaux au cours des exercices 2014 et 2015.

Dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumises aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce français et à l'article 57 de loi luxembourgeoise du 10 août 2015, des Sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires.

L'intervention d'une personnalité extérieure apparaît toutefois souhaitable à terme. La Société poursuit sa réflexion concernant le profil pertinent.

Le Règlement intérieur du Comité des nominations et rémunérations avait été approuvé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2009.

Olivier Padiou, Directeur Général Délégué de Valtech SE jusqu'au 21 décembre 2012, n'est pas administrateur; il n'a perçu aucun jeton de présence ni de rémunération au titre de son mandant social de Directeur Général Délégué.

Olivier Padiou a désormais uniquement des fonctions opérationnelles et dispose du contrat de travail y afférent. Il perçoit à ce titre une rémunération.

3. Comité Exécutif

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

Nom	Date d'entrée en fonction	Fonctions occupées au sein de la Société
Sebastian LOMBARDO	Mar-10	Président du Conseil d'administration et Directeur général de Valtech S.E.
Olivier PADIOU	Jun-10	COO de Valtech Groupe.
Tomas NORES	Mar-10	COO de Valtech Groupe
Ulf SIDEMO	2002	Directeur de Valtech Sweden & UK
Carsten BROGAARD	2007	Directeur de Valtech Denmark, Germany, France & Suisse
Laurent PRETET	Nov-12	Directeur Financier Groupe de Valtech S.E.
Alexandra de la Martinière	Jul-12	Secrétaire Général Groupe de Valtech S.E.

Sebastian LOMBARDO

Président du Conseil d'administration et Directeur général du Groupe Valtech, Sebastian amène dix-sept années d'expérience dans le secteur de l'IT et des technologies innovantes. De sa première vie chez Apple Computer, il retient la passion pour l'innovation et la nécessité de penser d'abord en termes d'usages et d'expérience utilisateur. De sa deuxième vie sur les marchés financiers, il retient la rigueur, l'esprit d'analyse et le goût du deal making... et une très bonne connaissance du secteur IT européen. De sa troisième vie d'entrepreneur financier, il retient la passion de développer des entreprises au quotidien et à long terme, avec d'un côté, le sens du travail collectif et la rigueur et de l'autre, l'entregent commercial et la créativité. En 10 années il a fondé, cofondé et investi dans une quinzaine de sociétés et contribué à créer des milliers d'emplois dans une grande variété de domaines de l'IT : sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, entreprises de marketing digital, télécoms. Certaines de ces sociétés ont été cédées à des acteurs majeurs de l'IT. Il a ainsi une vision à la fois large et précise des différents business models et des facteurs clés de succès pour mener à bien un projet d'entreprise d'envergure. Anticipant les différentes tendances de fond du digital depuis le début des années 2000, il a investi sur des secteurs émergents et contribué à créer des entreprises innovantes, en forte croissance et profitables. Son ambition : faire de Valtech le leader incontesté de la transformation digitale en offrant des services et solutions centrés sur le marketing et l'optimisation digitale.

Olivier PADIOU

Olivier Padiou: Directeur général délégué du Groupe Valtech du 10 juin 2010 au 21 décembre 2012, Olivier est COO du Groupe et supervise les opérations au Royaume-Uni, au Danemark, en Suède, en Allemagne et en France. Il est aussi acting CEO pour les Etats Unis. Il a la charge des partenariats et des clients stratégiques ainsi que le déploiement des offres digitales du groupe.

Chez Valtech depuis plusieurs années et fort d'une expérience reconnue dans l'industrie du Web, il a également été l'un des fondateurs de MDEO, l'une des principales agences web françaises et a été impliqué dans la création de Zentropy Partners, un réseau international d'agences web pour le groupe IPG.

Tomas NORES

COO du Groupe Valtech, Tomas s'occupe de définir, organiser et aligner tous les processus pour que Valtech devienne une entreprise globale. Il a la charge notamment du partage des savoirs-faire et des connaissances au sein du groupe et est responsable des opérations near shore et de l'Inde. Il est également responsable des acquisitions. Il a déjà plus de 16 ans d'expérience dans les Télécommunications et Médias, au sein de grands groupes internationaux spécialisés dans les technologies, les applications, les logiciels et les services. Tomas a occupé plusieurs postes de Direction Marketing et Commerciale à l'échelle mondiale pendant ces 12 dernières années, au sein des groupes Novedia et Alcatel-Lucent. Diplômé d'un M.B.A. du M.I.T. Sloan School of Management à Boston, Tomas est aussi un passionné de windsurf et un athlète actif (cinq fois finaliste de la compétition de triathlon « Ironman »).

Ulf SIDEMO

Directeur pour la Suède depuis le mois de janvier 2008. Il a obtenu un master en sciences et un MBA de l'université de Stockholm. Ulf Sidemo a commencé sa carrière chez Ericsson où il a occupé successivement les postes d'ingénieur logiciel en Suède, puis de directeur de projet à Dallas (Etats-Unis) et Lahore (Pakistan) avant de devenir responsable de marché en Roumanie, puis pour la zone Royaume-Uni, France, Belgique, Italie et Afrique.

Carsten BROGAARD JENSEN

Directeur de Valtech Danemark, Valtech Allemagne, Valtech France et Valtech Digital Switzerland, Carsten a rejoint Val-tech en 2000. Au sein de la société, il a précédemment occupé les fonctions de Consultant en Management et Directeur Commercial. Travaillant étroitement avec quelques-uns des plus grands comptes de Valtech, Carsten apporte une réelle expertise de conseil en e-business à la filiale danoise. Auparavant, Carsten a mené une carrière internationale en tant que trade officer à Singapour et consultant en technologies chez Cap Gemini. Il est également diplômé d'un « Master of Science in International Business » de l'Ecole de Commerce de Copenhague. Il a été nommé aux fonctions de Directeur Général pour la France en mars 2014.

Laurent PRETET

Directeur financier du Groupe Valtech, Laurent a rejoint Valtech en novembre 2012. Avant de rejoindre le Groupe Valtech, Laurent a été pendant 4 ans Directeur administratif et financier, membre du directoire, de Novedia Group, une société de conseil marketing et technologique pour les projets digitaux. Auparavant, il a commencé sa vie professionnelle dans la banque d'entreprise avant de co-fonder une société de prestations de service pour la téléphonie mobile. Laurent est diplômé d'HEC.

Alexandra de la Martinière

Secrétaire Général du Groupe Valtech depuis juillet 2012, Alexandra est en charge de la Direction juridique et du Secrétariat du Conseil d'administration. Après 10 années dans les cabinets d'avocats internationaux (Salès Vincent George, Latham & Watkins (alors Stibbe Simon Monhan Duhot) et Norton Rose), Alexandra est devenue Directeur Juridique de Radio France, fonction qu'elle a exercée pendant 7 ans. Elle a ensuite fondé et développé Ethics & Boards, un site Internet et une base de données axés sur la gouvernance d'entreprises et les conseils d'administration à l'international.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues par l'article 24 des statuts.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société www.valtech.fr et au siège social de la Société auprès du Secrétariat Général.

L'article 24 prévoit :

«Participation des actionnaires

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (la « Date d'Enregistrement »). Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'assemblée générale au plus tard à la Date d'Enregistrement.

Dans le cas d'actions tenues par un système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou dans le cas de la détention des actions par un intermédiaire financier agissant comme dépositaire professionnel, un propriétaire d'actions souhaitant participer à une Assemblée Générale devra obtenir de cet opérateur ou ce dépositaire un certificat certifiant le nombre d'actions enregistrées dans le compte pertinent à la Date d'Enregistrement et le présenter à la Société à cinq (5) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale.

La Société enregistre pour chaque actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'Assemblée Générale, son nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, le nombre d'actions qu'il détenait à la date de l'enregistrement et la description des documents qui établissent la détention des actions à cette date.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours maximum avant la date de l'Assemblée Générale. »

Lors de la publication de la convocation aux assemblées générales, l'avis de convocation précise les conditions dans lesquelles les personnes peuvent participer à l'assemblée, se faire représenter ou encore voter par correspondance.

Les formulaires nécessaires à la participation, la représentation et le vote par correspondance sont disponibles sur le site internet de la Société à une adresse mentionnée sur la publication.

5. Le Contrôle interne

5.1 Description du système de contrôle

Le contrôle interne au sein de la Société constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des règles d'engagement contractuel ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les objectifs mentionnés seront atteints.

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation du Groupe et le système d'information

5.1.1 Nature des risques suivis

- les risques liés à l'activité,
- les risques juridiques, et réglementaires,
- les risques assurances,
- les risques financiers,
- les risques environnement et développement durable.

5.1.2 Processus d'identification des risques

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables. Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Dans ce cadre il s'assure notamment : de la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des états financiers, du respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière d'information financière ainsi que du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne de la Société.

L'audit interne

L'Audit interne assiste la Direction générale dans le processus de maîtrise des risques afférents aux opérations effectuées par le groupe. Dans ce cadre, les missions de l'Audit Interne consistent à :

- Vérifier la mise en œuvre des politiques définies par la Direction générale au sein des différentes filiales et des fonctions transverses du groupe,
- S'assurer de la conformité des opérations vis-à-vis des obligations externes et internes (lois, règlements, recommandations de place, instructions et procédures...),
- Formuler des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assurer de leur mise en place et effectuer un suivi de leur application. Il rend compte à la Direction générale de l'état d'avancement des plans d'actions,
- Evaluer le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne est chargé de mener des missions d'audit de filiales. Au travers de ses missions, l'Audit interne participe ainsi à l'identification, l'évaluation et à la prévention des risques. Il est également associé aux réflexions menées dans le Groupe pour la mise en place de procédures.

L'Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Comité d'audit et fonctionnellement à la Direction Financière. Son champ d'intervention s'étend sur l'ensemble du périmètre Groupe.

L'Audit interne établit un plan annuel d'audit sur la base d'une consultation auprès des membres du comité exécutif et du comité d'audit. Il s'appuie également sur les zones de risques identifiées lors de ses différents travaux.

Le service d'Audit Interne est composé d'un collaborateur confirmé depuis juillet 2013.

Le contrôle financier

Cette équipe, dirigée par le Directeur financier du groupe, est indépendante des opérations quotidiennes locales. Basée à Paris, cette fonction a pour mission de collecter, consolider et analyser les résultats financiers (ainsi que d'autres chiffres de performance clés) de la Société et de ses filiales. Elle a également pour mission de mettre en place et de contrôler le respect des procédures et des bonnes pratiques communément répandues dans le secteur d'activité de la Société.

Les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels) :

La Société, comme chacune de ses filiales, est supervisée par un directeur des opérations, à travers un comité de pilotage qui inclut les responsables opérationnels. Les comités de pilotage ont pour but, entre autre, d'anticiper et de communiquer les risques identifiables dans

La communication financière:

Elle a pour mission de préparer et communiquer les informations financières conformément à la réglementation applicable, d'informer les initiés des périodes d'interdiction de transactions boursières et plus,

Le Directeur financier du groupe est régulièrement informé de la situation financière et de la trésorerie des filiales afin de prendre ou recommander toutes mesures appropriées à la situation.

De plus, la Société a mis en place un système informatique permettant de connaître la position et les écritures sur tous les comptes bancaires des filiales européennes.

chaque opération au niveau des directeurs des opérations et de la direction générale.

généralement, de veiller à la bonne application des règles de transparence.

5.1.3 Procédures de contrôle interne

5.1.3.1 Reporting comptable et de gestion unifiés

Reporting financier et de gestion mensuel :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit les éléments financiers consolidés suivants dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la fin du mois :

- bilan
- compte de résultat
- état et prévision de la trésorerie à 12 mois
- état des créances clients
- état des facturations inter Sociétés au sein du groupe,

- suivi des indicateurs de mesure de la performance

Le reporting comptable du groupe est produit à l'aide d'un système informatisé(Hypérion) de consolidation de l'information financière et de gestion qui est utilisé de manière homogène dans le groupe. Une revue analytique des informations de chaque entité est effectuée chaque mois par la Direction financière du groupe. Cette revue analytique permet de détecter d'éventuelles anomalies dans la manière dont le reporting a été effectué.

Système d'information utilisé pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, le suivi de la rentabilité commerciale et l'analyse détaillée de la marge brute :

Chaque filiale du Groupe utilise un système d'information qui lui est propre pour assurer la pérennité et l'exactitude des données relatives au chiffre d'affaires et aux marges pour chaque contrat commercial. Bien que les systèmes d'information en place permettent d'atteindre cet objectif, ils ne permettent pas d'avoir une vue homogène et comparable des performances de chaque filiale du groupe. De plus, leur hétérogénéité complexifie la gestion quotidienne et les procédures d'audit interne et externe des cycles d'exploitation qui sont gérés par ces systèmes.

Afin de renforcer la qualité et la sécurité de l'information financière et de gestion, la Société a procédé au déploiement d'un logiciel de gestion opérationnel des contrats (OpenAir) dans toutes les entités majeures du Groupe. Cet outil permet un accès fiabilisé et rapide aux informations opérationnelles du Groupe. Il facilite par ailleurs l'analyse et le pilotage des activités au niveau du Groupe.

Processus budgétaire et révisions des prévisions :

La Société a opté, pour elle comme pour ses filiales, pour une procédure d'établissement d'un budget annuel à la fin de l'année N-1 avec trois revues des prévisions en cours d'année, en sorte que chaque équipe dirigeante concernée puisse adapter ses prévisions à la stratégie du groupe d'une part, et aux événements qui surviennent en cours d'année d'autre part.

Suivi des mouvements de trésorerie :

La Société, comme chacune de ses filiales, établit un état des mouvements de trésorerie (entrées, sorties, situation de trésorerie) sur une base quotidienne. Une information synthétisée par type de flux est faite mensuellement par chaque filiale puis consolidée par la Direction financière du Groupe.

La Société, comme chacune de ses filiales, établit mensuellement des prévisions de trésorerie à un horizon de 12 mois.

Le budget annuel et les révisions de prévisions sont établis par les directions opérationnelles de chaque filiale, puis discuté et éventuellement corrigé avec la Direction générale. Le budget annuel et les révisions de prévisions sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

La Société procède actuellement à la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie (cash-pooling) afin d'optimiser l'utilisation de la trésorerie dans le groupe Valtech.

5.1.3.2 Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le groupe a retenu le principe d'unification, ce qui doit induire:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique (Hypérior) intégré de reporting et de consolidation, mis en place en 2009.

La Société et ses filiales disposent d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des «reporting» consolidés dans Hypérior, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est coordonné par la direction financière du groupe qui en assure l'évolution et la maintenance.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du groupe.

Des notes d'instruction de la direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture, ont et/ou sont diffusées au sein du groupe. La Société comme chacune de ses filiales doivent décliner ces processus et ces calendriers au niveau de leurs organisations.

Par ailleurs, la Société a recruté en 2013 un Business Controller dont le rôle consiste, entre autre, à la mise en place de processus commun à l'ensemble des filiales du groupe, en particulier de processus participant à la convergence des méthodes comptables.

5.1.3.3 Planification des procédures d'arrêté comptable

La Société et chacune de ses filiales doivent soumettre leurs résultats dans un délai de 10 jours ouvrables avant la fin de chaque mois, au moyen des modèles standard et selon un calendrier fourni au titre de l'exercice complet.

Ces données doivent faire l'objet d'une révision et d'une intégration par l'équipe financière du Groupe en vue d'une diffusion à la Direction Générale.

5.1.3.4 Procédures internes et respect de la réglementation

Le respect des procédures internes et de la réglementation est garanti par le management de la Société qui est responsable de leur application. La direction financière du groupe effectue un contrôle par sondage en fonction de son appréciation des risques.

La fonction audit interne conduira en 2016 des missions visant à s'assurer du respect des procédures internes et de la réglementation. Elle participera au renforcement des procédures de contrôle interne en proposant la mise en œuvre de processus et diligences spécifiques pour pallier les défaillances identifiées.

5.1.3.5 Normes IFRS

Les résultats de la Société sont établis selon les normes internationales de communication financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et elle a pleinement opté pour cette méthode comptable en 2004. Ses filiales ont recours aux principes comptables

généralement reconnus dans leurs pays respectifs (Local GAAP) et tout ajustement nécessaire aux normes IFRS est effectué par l'équipe financière du Groupe.

6. Opérations réalisées sur les titres Valtech par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

6.1 Guide de déontologie

Valtech a mis en place en 2013 un guide concernant l'acquisition et la cession des titres de la Société à l'attention du management et toute autre personne susceptible de détenir une information privilégiée.

Valtech a notamment précisé les fenêtres négatives avant publication des comptes annuels et semestriels (20 jours) et des chiffres d'affaires trimestriels (10 jours).

Ce Guide est toujours en vigueur en 2014 et en 2015.

6.2 Etat récapitulatif

6.2.1 Au titre des achats d'actions au cours de l'année 2015

Aucune action devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF n'a été acquise au cours de l'année 2015.

6.2.2 Au titre de la souscription de BSAR

Personne Concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Montant Total	Nombre de BSAR
Cosmoledo*	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	267.740,35 €	5.354.807
Laurent Pretet	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	8.180,60 €	163.612
Alexandra de la Martinière	12-Jan-15	Souscription	0,05 €	3.035,95 €	60.719

**La société Cosmoledo est détenue à 63% par Sebastian Lombardo ; le capital restant est réparti entre Tomas Nores et Olivier Padiou. La société Cosmoledo détient par ailleurs 13,63% du capital de Siegco, actionnaire majoritaire de Valtech SE.*

6.2.3 État des actions détenues par les mandataires au 31 décembre 2015

Sebastian Lombardo :	344 556
Laurent Schwarz (directement et indirectement) :	233 909
Daniel Grossmann:	0
Frédéric de Mévius :	0

Sebastian Lombardo et Laurent Schwarz ont apporté leurs titres à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco en janvier 2016. Ils ne détiennent plus directement d'actions Valtech à titre personnel.

7. Informations sur le capital social

7.1 Actionnariat

7.1.1 Historique des variations du capital au cours des 6 dernières années

Evolution du capital au cours des 6 derniers exercices

		<i>Montant de la variation du montant nominal du capital en euros</i>	<i>Nombre cumulé d'actions</i>	<i>Montant cumulé du capital social en euros</i>
05/11/10	Augmentation de capital	995 101	155 008 451	2 346 636
23/05/11	Réduction du capital	3 253,32	154 793 551	2 343 382,98
24/05/12	Augmentation de capital	227 081,45	169 793 551	2 570 464,43
28/05/13	Regroupement d'actions	0	21 224 192	2 570 464,43
22/10/14	Augmentation de capital	760 458,89	27 503 262	3 330 923,32
05/02/16	Annulation d'actions	0	26 573 541	3 330 923,32

7.1.2 Détention ou contrôle de Valtech

Offre publique simplifiée initiée par Siegco

Suite à l'offre publique simplifiée initiée par Siegco, dont le projet a été publié le 14 décembre 2015, l'offre ayant commencé le 12 janvier 2016 et s'étant achevée au 1^{er} février 2016, SiegCo détient 22 290 832 actions Valtech, soit 83,88% du capital, et 83,88% des droits de vote de la Société.

Les informations relatives à cette offre publique sont disponibles sur le site de la Société à <http://www.valtech.fr/fr/offre-publique-d'achat-simplifiée>.

Actionnariat de Valtech

SiegCo est une société de droit belge codétenue directement par Verlinvest (79,55 %), et la société Cosmoledo (13,63%) (société détenue par Sebastian Lombardo, Tomas Nores et Olivier Padiou) et Laurent Schwarz (6,82 %) via la société LuckyWay.

SiegCo associe ainsi la réputation et le soutien financier d'une holding familiale de participations industrielles à l'expérience managériale et à la vision stratégique de deux entrepreneurs disposant d'une expertise pointue et d'un savoir-faire industriel reconnu dans les secteurs de l'informatique et de l'Internet.

Le Conseil d'administration de SiegCo est composé de Frédéric de Mévius, de Pierre Cassagne, de Sebastian Lombardo, et de LuckyWay représentée par Laurent Schwarz.

Par ailleurs, Verlinvest détient, depuis le 24 mai 2012, 1 875 000 actions nouvelles regroupées, soit 6,82% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 et 7,06% après l'annulation d'actions par l'Assemblée Générale du 5 février dernier.

Verlinvest contrôlant Siegco, Verlinvest, détient ainsi, directement et indirectement, 90,94% du capital de la Société.

Les administrateurs détenaient précédemment des actions en raison d'une disposition statutaire.

Cette nécessité de détenir des actions ayant disparu à l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2013, certains administrateurs ont cédé les quelques actions qu'ils détenaient.

7.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

La Société a été autorisée, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2013 et d'un conseil d'administration du même jour, à signer un contrat de liquidité avec la société de Bourse Aurel BGC à hauteur de 50.000 €.

L'autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 dans des termes identiques, le montant maximal de rachat étant toutefois porté de 5€ à 10€.

Un apport supplémentaire au contrat de liquidité a été effectué le 19 décembre 2014 pour un montant de 650.000 €.

Le 1er juin 2016, la Société a changé de prestataire : un nouveau contrat de liquidité a été conclu avec Oddo Corporate Finance. Un mandat d'achat d'action, conforme à la décision de l'Assemblée Générale, a également été conclu avec Oddo Corporate Finance.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, deux résolutions similaires ont été votées par l'Assemblée Générale des actionnaires : (i) l'une en droit français, (ii) l'autre, en droit luxembourgeois, ayant vocation à s'appliquer après le transfert du siège au Luxembourg réalisé le 1^{er} octobre 2016. Le montant maximal par action a été fixé à 18 euros par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient :

- au compte de liquidité :
 - Nombre d'actions : 59 081 titres
 - Solde en espèces du compte de liquidité : 314 884,72€
- au programme de rachat d'actions : 870.640 titres

Ces 929 721 actions ont été annulées par l'Assemblée Général extraordinaire du 5 février 2016.

7.1.4 Evolution de l'actionnariat lors des deux dernières années :

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

	Nombre de droits de vote exerçables en AG*	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	146 313 463	18 289 183	66,50%	66,89%
Verlinvest	15 000 000	1 875 000	6,82%	6,86%
Sebastian Lombardo (2)	2 756 448	344 556	1,25%	1,26%
Laurent Schwarz (3)	1 871 448	233 931	0,85%	0,86%
Auto-détenues	0	159 180**	0,58%	0,00%
Public	52 811 295	6 601 412	24,00%	24,14%
Total	218 752 654	27 503 262	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

* Les actions Valtech ont fait l'objet d'une opération de regroupement: une action nouvelle regroupée représente 8 droits de vote. Cette opération a été clôturée le 27 mai 2015.

(1) la société Siegco est détenue à 86,57% par Verlinvest, à 8,95% par Cosmoledo et à 4,48% par Astove Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Astove Sprl, alors administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz par l'intermédiaire de la société Luckyway.

** dont 10.687 au titre du contrat de liquidité

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2015

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	19 644 103 ⁽⁴⁾	19 644 103	71,42%	73,92%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	6,82%	7,06%
Sebastian Lombardo (2)	344 556	344 556	1,25%	1,30%
Laurent Schwarz (3)	233 909	233 931	0,85%	0,88%
Auto-détenues	929 721**	0	3,38%	0,00%
Public	4 476 118	4 476 118	16,27%	16,84%
Total	27 503 262	218 752 654	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

(1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.

(2) S. Lombardo détient 63% de Cosmoledo.

(3) M. Schwarz est le représentant permanent de la société Luckyway, administrateur de la société. Le nombre d'action mentionné inclut les actions détenues par M. Schwarz personnellement et par l'intermédiaire de la société Luckyway.

(4) Pendant la période de pré-offre de l'Offre d'achat simplifiée, Siegco a acquis sur le marché, au 31 décembre 2015, 1 354 920 actions s'ajoutant aux 18 289 183 qu'elle détenait précédemment.

**dont 59 081 au titre du contrat de liquidité.

Actionnariat de la Société au 1^{er} avril 2016

	Nombre d'actions Nouvelles Regroupées	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% capital	% droit de vote exerçable en AG
SiegCo(1)	22 290 832 ⁽²⁾	22 290 832	83,88%	83,88%
Verlinvest	1 875 000	1 875 000	7,06%	7,06%
Sebastian Lombardo (3)	0	0	0%	0,00%
Laurent Schwarz (4)	233 909	233 931	0,85%	0,00%
Auto-détenues ⁽⁵⁾	0	0	0%	0,00%
Public	2 407 709	2 407 709	9,06%	9,06%
Total	26 573 547	26 573 547	100,00%	100,00%

Verlinvest S.A., contrôlant SiegCo, détenait ainsi directement et indirectement 73,32% du capital.

- (1) la société Siegco est détenue à 79,55% par Verlinvest, à 13,63% par Cosmoledo et à 6,82% par LuckyWay Sprl.
(2) La société Siegco a acquis pendant la période de pré-offre 1 405 789 actions et pendant l'offre d'achat simplifiée 2 595 863 actions.
(3) Sebastian Lombardo a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
(4) Laurent Schwarz a apporté ses titres à l'offre. Il ne détient plus aucune action Valtech à ce jour ;
(5) Les 929 721 actions auto-détenues ont été annulées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016 ;

7.2 Autres informations sur le capital

7.2.1 Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société

Déclarations durant les exercices 2012 à 2015

Déclaration 212C0792 en date du 18 juin 2012

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 24 mai 2012, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Valtech et détenir individuellement 15.000.000 actions Valtech, soit 8,83% du capital et des droit de vote de cette société, à l'issue d'une augmentation de capital par compensation de créance autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2012 et mise en œuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mai 2012.

Déclaration 214C2241 et 214C2261 en date des 28 et 29 octobre 2014

La société anonyme de droit belge Verlinvest (18 place Flagey, 1050 Bruxelles Belgique) a informé l'Autorité des Marchés Financiers qu'elle détenait, au 24 octobre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit belge Siegco qu'elle contrôle, 20 164 183 actions VALTECH représentant 161 313 463 droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote de la Société.

Déclaration du 30 mars 2015

Par courrier en date du 30 mars 2015, la Financière de l'Echiquier a notifié à la Société avoir franchi le seuil de 2% le 27 mars 2015.

Déclaration du 22 décembre 2015

Les sociétés Verlinvest (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) et SiegCo (18 place Flagey, 1050, Bruxelles, Belgique) agissant de concert, que ces dernières ont déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Valtech sur le marché, le seuil des deux tiers des droits de vote de la société Valtech et détenir 20 887 158 actions Valtech représentant autant de droits de vote, soit 75,95% du capital et 75,95% des droits de vote.

7.2.2 Pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SE.

Plus généralement, il n'existe pas d'accords entre actionnaires, qui sont connus de la société et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou aux droits de vote, au sens de la directive 2001/34/CE

7.2.3 Restrictions de droit de vote

Il est prévu à l'article 10/ 2 des statuts de la Société que :

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 2%, 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation et conformément aux dispositions de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « loi transparence »). Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits qui y sont attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

7.3 Les pouvoirs des membres du Conseil d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des titres;

7.3.1 Pouvoir d'émission de titres

Il est prévu à l'article 8bis des statuts de la Société que, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les nouvelles actions à émettre dans la limite du Montant Global Maximal de Capital Autorisé, qui a été fixé à un montant global maximal de six millions trois cent trente trois mille neuf cent vingt trois euros et trente deux centimes (EUR 6.330.923,32) constitué de cinquante deux millions deux cent trente cinq mille trois cent quarante (52.235.340) actions (le « Montant Global Maximal de Capital Autorisé »).

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette faculté au cours de l'année 2015.

7.3.2 Rachat par la Société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015, les actionnaires ont renouvelé l'autorisation octroyée au Conseil d'administration de procéder au rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°14) selon les modalités prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la « Loi de 1915 ») et les dispositions du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, en vue :

- ❖ De la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et

suyvants de la Loi de 1915; ou

- ❖ De l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ; ou
- ❖ De l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- ❖ De la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- ❖ De l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- ❖ De la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- ❖ De l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 1^{er} avril 2016 sur 2 657 354 actions nouvelles, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de Société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 18€ par action nouvelle (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie).

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 49,5 millions d'euros.

L'autorisation est donnée pour une période de douze mois à compter de l'immatriculation de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

7.3.3.1 Contrat de tenue de marché

Un contrat a été conclu avec la société Aurel BGC en juin 2013. Un montant initial de 50.000 euros avait été affecté à ce contrat. Un montant supplémentaire de 650.000 euros avait été affecté à ce contrat en décembre 2015, portant ainsi les moyens affectés à 700.000 euros.

Un nouveau contrat a été signé avec la société Oddo Corporate Finance, avec effet au 1^{er} juin 2015 en lieu et place du contrat conclu avec Aurel BGC. Ce contrat a été conclu sous l'égide de la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2014, dans des conditions similaires à celui évoqué ci-dessus, si ce n'est qu'il était soumis au droit français et que le montant maximal d'acquisition par action avait été fixé par l'Assemblée Générale à 10 €. Il s'est poursuivi postérieurement en application de la nouvelle autorisation octroyée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015.

*Nombre Actions détenues au
titre du contrat de liquidité*

12.672 au 31 janvier 2015
11 406 au 28 février 2015
31 883 au 31 mars 2015
43 243 au 30 avril 2015
50 223 au 31 mai 2015

48 017 au 30 juin 2015
37 615 au 31 juillet 2015
41 947 au 31 août 2015
48 617 au 30 septembre 2015
71 544 au 31 octobre 2015
50 241 au 30 novembre 2015
59 081 au 31 décembre 2015

7.3.3.2 Programme partiel de rachat d'actions

Le 8 octobre 2014, la Société a conclu un contrat d'exécution partielle du programme de rachat d'actions avec la société Aurel BGC.

Ce contrat a été conclu en application du Programme d'achat d'actions autorisé par les Assemblées du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014.

Avec effet au 1er juin 2015, un mandat d'achat d'actions a été conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

L'autorisation de rachat d'action a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2015, 870 640 avaient été rachetés au titre de l'ensemble des contrats de programme partiel de rachat d'actions Valtech.